

W

Accident de transport  
marchandises dangereuses

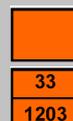
P

Conduite fixe de transport  
marchandises dangereuses

## en cas de **danger** ou d'**alerte**

### 1. abritez-vous

> Si vous êtes témoin d'un accident, prévenez les secours au **18** et signalez le placardage du véhicule concerné (plaque orange)



> Rentrez dans le bâtiment le plus proche



> Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...) pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri



### 2. écoutez la radio

> 101.4 MHz – France Bleu Alsace



### 3. respectez les consignes

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel enseignant s'occupe d'eux



> Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence : libérez les lignes pour les secours



> Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle car risque d'explosion



> Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule, pour éviter de respirer des produits toxiques

> N'allez pas sur les lieux de l'accident  
> Attendez les consignes des autorités pour sortir



pour en savoir **plus**, consultez

> à la Mairie : **le DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

> sur internet : [www.wasselonne.fr](http://www.wasselonne.fr)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)